



Charte Éthique

Conformément aux statuts de l'association, un Comité d'éthique a été mis en place.

Celui-ci s'est réuni pour la première fois le 23 avril 2010. Il a élaboré une Charte Éthique qui a été soumise, lors d'une AG Extraordinaire, à l'ensemble des adhérents de l'association Piân'Piâne.

Général

L'Association Piân'Piâne est :

Une structure qui réunit l'enfant, l'adolescent ou l'adulte en «souffrance», dans le but de revaloriser son image personnelle, de consolider les acquis et de développer de nouvelles aptitudes sociales par la médiation de l'âne.

Engagement professionnel

Chaque membre du personnel met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et contribue effectivement au respect des principes d'action de l'association dans un esprit de solidarité.

L'ensemble des collaborateurs (salariés, bénévoles) s'engage :

- à se conformer aux objectifs de l'association Piân'Piâne ;
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son Règlement intérieur ;
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité ;
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- à considérer que l'enfant, l'adolescent et/ou l'adulte est au centre de toute l'activité de l'association Piân'Piâne, donc à être à son service, avec tous les égards possibles et le respect dû à son âge ;
- à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés, autres bénévoles et encadrants des groupes accueillis.

Respect

L'ensemble des collaborateurs (salariés, bénévoles) s'engage à se conformer à la déontologie de l'association Piân'Piâne qui repose sur le principe suivant :

- Le non dogmatisme : politique, syndical, spirituel, religieux, intellectuel, sectaire ou autre.

et sur les valeurs humaines suivantes :

- Le respect des individus et des valeurs propres à chacun : confidentialité, intégrité et autonomie.
L'ensemble des collaborateurs s'astreint au secret professionnel.
- La bienveillance, le non jugement
L'ensemble des collaborateurs aide chacun à mieux se prendre en charge afin de faciliter l'intégration sociale, familiale.
- L'empathie
L'ensemble des collaborateurs développe une capacité d'écoute, faculté de « comprendre » les sentiments et les émotions de l'autre.

L'Association Piân'Piâne s'engage de son côté

Ø vis-à-vis de l'ensemble de ses collaborateurs (salariés, bénévoles) :

- à les informer sur les finalités et les valeurs de l'association, les principales orientations annuelles, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités ;



- à communiquer sur les résultats quantitatifs et qualitatifs ;
- à faciliter les rencontres avec les dirigeants, les bénévoles et les bénéficiaires ;
- à leur confier, en fonction des besoins spécifiques de l'association, des activités correspondant à leurs compétences ;
- à assurer leur intégration et leur évolution professionnelle par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'association : formation, tutorat, etc. ;
- à organiser, en dehors du cadre habituel d'exercice, des groupes de paroles animés par un(e) psychothérapeute et à offrir, si nécessaire, des entretiens individuels ;
- à les aider, si souhaité, dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ø vis-à-vis du public accueilli :

- à exercer ses responsabilités dans le cadre réglementaire,
- à établir, avant toute activité, un contrat d'objectif personnalisé ou collectif,
- à favoriser une mise à niveau scolaire,
- à apprendre à se construire et à vivre en se respectant et en respectant l'Autre,
- à permettre, plus globalement, à chacun d'acquérir un savoir-être évalué et adapté dans le temps.

Relations avec un tiers

Toutes les parties prenantes respectent les termes généraux de la Charte Éthique sans laquelle la mission éducative perd de sa valeur et de son sens.

Dans le cadre de ses activités, l'association Piân'Piâne formalise avec ses partenaires des conventions et/ou des contrats d'activités.

La Charte Ethique est jointe à ces documents.

Il appartient à l'ensemble des collaborateurs (salariés, bénévoles) de respecter et de faire respecter ces conventions et/ou contrats d'activités.

Application de la charte

Il est mis en place un « Comité d'éthique » dont la mission est de contrôler par tous les moyens qui lui appartiennent la bonne application de cette Charte.

Cette charte est applicable durant deux ans et révisable sur décision du Comité d'éthique.

Fait à Saint Vigor, pour application, le 25 mars 2011